



ABC arbitrage Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2021

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au Coronavirus (Covid-19), en conformité avec les dispositions du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 portant prorogation de la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé, du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 modifié portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé, et de l'article 1er du décret n° 2020-629 du 25 mai 2020 modifié, nous vous rappelons que le Conseil d'administration a décidé que l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2021 se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.

En conséquence, les actionnaires sont invités à ne pas demander de carte d'admission et à **voter par correspondance**, ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, ou à donner mandat à un tiers (pour voter par correspondance), et à privilégier lorsque cela est possible les moyens de télécommunication électroniques.

Consciente de l'importance du débat actionnarial, la société ABC arbitrage propose à ses actionnaires de maintenir une présentation de la constitution du résultat 2020 et des perspectives du groupe, ainsi que la présentation des résolutions qui sont soumises au vote des actionnaires. Ce vote sera possible sur le portail VOTACCESS à partir du 21 mai 2021 à 9h00 jusqu'au 10 juin 2021 15h. Cette présentation est prévue le mardi 8 juin 2021 à 11h en streaming¹. Le lien pour accéder à cette présentation vous sera communiqué dans un prochain communiqué ainsi que sur le site Internet de la société (abc-arbitrage/Assemblée Générale - rubrique "Modalités de participation").

L'avis de réunion comprenant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions a fait l'objet d'une publication au BALO ce mercredi 5 mai 2021. Cet avis, ainsi que les modalités de participation sont consultables sur le site Internet de la société (abc-arbitrage/Assemblée Générale - rubrique "Documents préparatoires").

Tous les documents et renseignements prévus par la loi seront tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société, et disponibles sur le site Internet de la société (abc-arbitrage/Assemblée Générale - rubrique "Documents préparatoires").

Enfin, dans la continuité de ses démarches respectueuses de l'environnement et en ligne avec les principes décrits dans le rapport RSE (Responsabilité sociale et environnementale) du groupe ABC arbitrage, les actionnaires de la société sont informés de la mise en place de la dématérialisation des procès-verbaux de délibération des organes sociaux, des registres de consignation des procès-verbaux ainsi que des registres de réunion du conseil d'administration. Par conséquent, les données et documents seront désormais stockés uniquement au format numérique.

¹ Retransmission en direct avec faculté de poser des questions en amont et en direct via une plateforme.